

Règlement Trail des Farfadets

1. ORGANISATION

Le trail des farfadets est organisé par les associations: comités des fêtes de Sarrant, l'Arrats Trail, L'Association des Parents d'élèves de Sarrant (loi 1901), domiciliée au Mairie de Sarrant 32120 Solomiac. Elle se déroulera le samedi 16 Novembre 2019 à partir de 19h à Sarrant dans le Gers pour la randonnée et 20h pour le trail et la marche nordique

2. COURSES

Le Trail des Farfadets est un événement au sein duquel sont proposées 3 épreuves de pleine nature. Les parcours s'effectuent sur pistes, sentiers et chemins, ainsi que de petites portions goudronnées.

Départ :

- 19h00 pour la randonnée
- 20h00 pour le Trail et la Marche Nordique

Chaque épreuve se déroule de nuit, à allure libre, en un temps limité. Les épreuves sont ouvertes aux coureurs en solo sur les distances suivantes (valeurs approximatives) :

- Le trail des farfadets: 12kms environ
- La marche nordique du Farfadets: 12kms environ
- **La randonnée des Farfadets: 12 kms**

La nature du terrain ajoutée aux difficultés liées aux courses nocturnes ne permet pas d'accueillir les Handisports
Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés.

3. NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS ET LIMITES D'ÂGES

Le trail et la marche nordique des Farfadets se limitera à 490 coureurs et sera limité aux personnes nées avant le 17 novembre 2001.

La randonnée est limitée à 300 marcheurs.

4. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscriptions sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire uniquement (ni chèque, ni espèce) :

- Le trail des Farfadets: **13,00 euros (3 euros de plus value le jour J)**
- la marche nordique du Farfadet : **13,00euros (3 euros de plus value le jour J)**
- **La randonnée des Farfadets : 5,00euros (3 euros de plus value le jour J)**

L'organisation ne gère pas de liste d'attente.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course (à partir de 16h00 et jusqu'à 19h00) dans la limite des dossards disponibles.
Une fois inscrit, le changement de course n'est pas admis.

5. GARANTIE D'ANNULATION

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés. Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la courses, de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

6. CERTIFICAT MÉDICAL

La participation à l'épreuve du Trail des farfdets est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), en cours de validité à la date de la manifestation ;
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

7. ÉQUIPEMENT

MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES COURSES :

- réserve d'eau et alimentation personnelle,
- lampe frontale + piles,
- sifflet,
- couverture de survie,
- brassard, gilet ou vêtements ayant une partie réfléchissante

Vérification du matériel au retrait des dossards et/ou départ et/ou sur le parcours. En cas de non respect, l'organisation se réserve la possibilité de prononcer des pénalités et/ou des exclusions.

8. RAVITAILLEMENTS

2 ravitaillements auront lieu sur le parcours
Buffet à l'arrivée pour tous les coureurs.

9. DOSSARDS

Les dossards sont remis individuellement à chaque coureur le jour de la course, à partir de 18h00, dans la salle des fêtes de Sarrant (site du départ des courses). L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards. Le dossard devra être porté de façon visible (en permanence et durant toute la course), exclusivement sur la poitrine ou le ventre. Des sanctions pourront être prises à l'égard des coureurs ne respectant pas cette consigne particulièrement importante sur un trail nocturne.

Aucun dossard n'est attribué pour la randonnée des Farfadets.

10. SÉCURITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier le parcours si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants. La Surveillance médicale est assurée par la Sécurité civile et un médecin au départ de la course. Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité sur la distance de l'épreuve. L'organisateur se donne le droit à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité.

11. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Pour chaque épreuve, classement et récompenses aux trois premiers hommes et femmes au scratch.

12. Droit à l'Image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

13. Suiveurs

Aucun véhicule à moteur, ni VTT, ni coureur sans dossard excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne seront autorisés à suivre les coureurs qui ne devront être gênés sous aucun prétexte.

Le non respect de cet article entraîne la disqualification du concurrent suivi.
Toilettes et douches disponibles sur le lieu de la course.

14. Accidents et reponsabilités

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et les 3 Associations nommées déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve, ils peuvent souscrire à une garantie individuelle accident et atteintes corporelles s'ils le souhaitent. L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.